

Nicolas Durand
Ch. de Sainte-Croix 3A
1807 Blonay
nicolas.durand@a3.epfl.ch

A l'attention du comité
Groupe de Vol à Moteur du Chablais
Aérodrome des Placettes
CH - 1880 Bex

Blonay, le 21 décembre 2023

Concerne : Organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des membres du GVMC

Chers membres du comité du GVMC,

Nous, une trentaine de membres actifs du GVMC, souhaitons vous faire part de nos préoccupations par suite des récentes décisions prises concernant les forfaits de vol pour les utilisateurs de l'avion de voltige du GVMC.

Comme vous le savez probablement, ces changements ont suscité de vives réactions et interrogations parmi les membres, menaçant la satisfaction générale et l'esprit de notre club, voire son avenir.

Conformément à l'article 2, point 2 du chapitre III des Statuts du GVMC, nous avons rassemblé plus du cinquième des membres actifs, nombre nécessaire et suffisant pour requérir formellement la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) début 2024. L'objectif de cette AGE sera de débattre et de voter sur les points suivants :

1. **Rétablissement de la possibilité de voler sans forfait de vol**, pour éviter la démission des membres ne souhaitant pas opter pour un forfait et ainsi maintenir un nombre le plus élevé possible de pilotes actifs.
2. **Suppression d'un forfait de vol différencié**, afin de ne pas créer une discrimination négative entre les membres, et ainsi de préserver l'esprit d'unité qui est l'essence même du GVMC.

Vous trouverez ci-joint la demande signée, accompagnée des signatures des requérants.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser la réception de cette demande et souhaiterions que l'AGE soit organisée telle que prévue par nos Statuts. Si le délai devait être trop court en raison des Fêtes, nous acceptons un rallongement du délai prévu jusqu'à fin février 2024 pour autant qu'une communication annonçant cette AGE et son sujet soit faite avant le 31 décembre 2023 à tous les membres du GVMC (y compris les démissionnaires qui auraient réagi à cette nouvelle donne).

Nous souhaiterions également souligner que notre démarche ne s'inscrit pas dans une logique de défiance du comité ou de son autorité. Nous sommes convaincus que les points que nous soulevons dépassent le cadre de la simple fixation des contributions et tarifs dus par les membres et qu'ils doivent donc faire l'objet d'un débat plus large pour le bien du GVMC et surtout pour son futur.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour 2024.

En représentation des signataires,



Nicolas Durand

Annexe:

- 30 bulletins signés par des membres actifs du GVMC